

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

NIVEAU 3

Diplôme délivré par l'Etat (DREETS Nouvelle Aquitaine)

Code RNCP n° 36004

Nom du certificateur : Ministère chargé de la solidarité

Date d'enregistrement de la certification : 4/11/2021

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

PRE-REQUIS

La réglementation ne fixe pas de pré-requis.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'Accompagnant devra être capable :

- D'accompagner au quotidien et dans la proximité, des personnes en situation de vulnérabilité dans leurs différents lieux de vie.
- De participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne des personnes aidées,
- De se positionner comme professionnel dans le champ du travail social,
- De coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du projet personnalisé,

DUREE DE LA FORMATION

- **PARCOURS COMPLET**

1407 heures réparties sur 14 mois, à raison d'un regroupement de 35 heures en moyenne par mois. Début de la formation en novembre de l'année N, fin de la formation théorique en décembre de l'année N+1, dernière épreuve sous l'égide de l'Etat au premier trimestre de l'année N+2.

- **PARCOURS PARTIEL**

Durée variable selon les validations antérieures et selon les diplômes antérieurs ouvrant droit à dispenses et allègements.

- **PARCOURS COMPLEMENTAIRE PASSERELLE**

Pour les personnes titulaires du DEAES version 2016, du DEAVS, du DEAMP souhaitant obtenir D.E. AES, version 2021, la durée du parcours est de 112 h théoriques et de 168 heures de formation pratique.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- **THEORIQUES**

546 heures de formation théorique qui se déclinent en cinq domaines de formation :

DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements

DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.

DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.

DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements

DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements.

+ 21 heures consacrées à la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

- **PRATIQUES**

840 heures de formation pratique pour le parcours complet :

- Pour les salariés en fonction d'AES durant la formation, 700 heures de formation pratique au minimum dans l'établissement où il travaille, et 140h dans un autre établissement ou service ;
- Pour les salariés en formation continue et les stagiaires en voie directe, les 840 heures se déclinent en deux stages (308h et 532 heures) auprès de publics différents.

Pour un parcours partiel, à chaque bloc de compétences sont associées 168 heures de formation pratique.

METHODES MOBILISEES

Les cours fournissent des apports théoriques et méthodologiques avec des modalités pédagogiques différenciées, en grand groupe, en petit groupe, dans des espaces de transmission et d'autres, de réflexion, avec des supports, audio, vidéo, numériques, papier etc.

- Les travaux dirigés : par la confrontation entre stagiaires et intervenants, ils permettent de vérifier l'appropriation de connaissances,

- Les ateliers : ils articulent apports de connaissance et vérification de l'appropriation de capacité d'analyse. Les exposés de stagiaires font l'objet de débats et d'une appropriation collective.

Ces différentes modalités pédagogiques s'inscrivent dans une alternance théorie/pratique

Dans chacun des axes de la formation, la réalisation des prestations des stagiaires écrites et orales permet de vérifier leur progression et soutenir le développement de leurs capacités d'élaboration.

L'accompagnement pédagogique en collectif et en individuel, en centre de formation et sur les terrains de formation pratique par un formateur référent en lien avec le stagiaire et les tuteurs référents.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque bloc de formation est évalué séparément par des épreuves de certification fixées par la réglementation.

L'obtention de l'AFGSU est obligatoire pour la délivrance du diplôme.

Par ailleurs pour tous les domaines, chaque stage donnera lieu à évaluation des compétences pratiques dans le cadre de commissions d'évaluation réunissant formateur référent, tuteur référent et stagiaire. Une grille de synthèse précisant le niveau d'atteinte de chaque compétence du bloc est renseignée par le formateur référent en fin de parcours. L'obtention du diplôme est subordonnée au fait que l'ensemble des compétences de chaque bloc doit être acquis

INDICATEURS

Taux de réussite : 100 % (mai 2024)

Taux d'employabilité à 7 mois : 90 % (enquête CAP Métiers 2020)

TARIFS

Formation initiale : 100 € (frais d'inscription et gestion de dossier)

Formation continue : 6804 €

FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

Retrouvez les informations sur <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut>

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

Voie directe (formation initiale) : 13

Formation continue (en situation d'emploi d'AES ou non) : 30

Apprentissage : 20

CALENDRIER D'ADMISSION

Les inscriptions aux épreuves d'admission ouvrent en mars et l'épreuve orale se tiendra courant juin.

Les personnes bénéficiant d'une promesse d'embauche en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, peuvent bénéficier d'épreuves d'admission spécifiques de septembre à mi-octobre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Comment candidater ?

En remplissant le dossier de candidature aux épreuves sur le site internet et en le renvoyant par courrier avec l'ensemble des pièces demandées.

<https://ww2.irtsnouvelleaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php>

Le tarif de l'inscription aux épreuves de sélection est de :

80 € pour l'épreuve orale dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat, de son admissibilité suite aux épreuves de sélection et du calendrier de la formation.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'admission en formation :

admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 47

Pour toute question relative à la formation :

contact.aes@irtsnouvelleaquitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr